

Taxe de vente du Québec (« TVQ »)

La Loi sur la taxe de vente du Québec (la « LTVQ »)¹ étant généralement harmonisée à la LTA, la nouvelle interprétation est également applicable à l'égard de la TVQ.

Si vous avez des questions relatives à la présente note, veuillez communiquer avec

C.C. *****

¹ L.R.Q. c. S-4-2.